



*Tel fier
qui ne tue pas*

COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/07/2020

BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE

Sur la base du maintien des taux des trois taxes locales (voté dans sa séance du 12 juin dernier).

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes :

- en fonctionnement à 4032416,85
- en investissement à 2398172,85

Disposant des documents nécessaires à une réflexion et à une prise de décision, en accompagnement de leur convocation.

Disposant des réponses aux questions, lors de la séance, qu'ils pouvaient se poser, notamment sur les sommes à prévoir en fonctionnement ou les travaux à réaliser en investissement tels que :

** l'accroissement du Patrimoine immobilier de la Commune*

** la conservation du patrimoine immobilier de la Commune, notamment :*

- Le Groupe Scolaire : poursuite du remplacement du revêtement de sol, cette fois en classes maternelles et salle d'évolution, enrobés de la cour d'école maternelle, remplacement des caches-moineaux de l'ensemble des bâtiments scolaires.
- La Mairie : Peinture, électricité, aménagements intérieurs.
- L'ancienne école de Filles : poursuite de la création du jardin public pédagogique, création d'une extension servant de local technique.

** l'amélioration de la sécurité et du cadre de vie :*

- Rue du Général de Gaulle et route de Groffliers : Signalisation (poursuite d'une signalétique horizontale et verticale, stationnement.)
- Chemins piétonniers : poursuite et émulsions.
- Nouveau cimetière : pose de clôtures, extension du colombarium.
- Route de Groffliers : Travaux préparatoires de sécurisation
- Modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble de la Commune.

Vos élus ont voté le budget par 16 voix pour et 3 contre (Mesdames ALBERTINI et LEBAS, Monsieur GABET).

TÉL. : 03 21 84 24 40
TÉLÉCOPIE : 03 21 84 84 73



Tel fieri
qui ne tue pas

Les subventions aux associations ont été reconduites aux montants de 2019.

Liste des subventions :

AU BONHEUR DES FILS	200 .00€
FASKA KARATÉ	750 .00€
CHAINE DE L'AMITIE	650 .00€
USV	11000 .00€
FOOTBALL CLUB DE VERTON	10000 .00€
ANCIENS COMBATTANTS	300 .00€
HARMONIE DU VAL D'AUTHIE	1820.00€
CHORALE CROCQ NOTES	500 .00€
QUILLIER CLUB	400.00€
LES DEJANTES DE LA BAIE	200.00€
LES VOISINS DE L'AAS	200.00€

Soit un total de 26020 .00 €

Soit un solde de 5980.00€ pour d'autres associations qui ne se seraient pas manifestées, les formations BAFA (1600.00€) et les Entrées en seconde.

AUX AUTRES QUESTIONS à l'ordre du jour

- L'attribution de la taxe collective à l'ASAD (Association Syndicale Autorisée de Dessèchement de 8773,57 euros, en augmentation de 2% pour l'entretien et courses, et fossés syndicaux par 17 voix pour et 2 voix contre (Mesdames ALBERTINI et LEBAS).
- L'élection de M. Jacques LEDET à cette association par 16 voix pour et 3 à Mme LEBAS.
- La nomination à l'unanimité de M. Gilles HUET comme correspondant de la Défense.
- L'élection de M. Patrick GALLIER représentant à la FDE (Fédération Départementale de l'Énergie) par 16 voix contre Mme ALBERTINI (3 voix).
- L'augmentation, de 9 centimes d'euros, du prix du repas en portage à domicile, celui-ci passant à 5,20 euros suite à la même augmentation du prestataire, la société API.
- L'installation des commissions ordinaires.

Le Maire.



Joël LEMAIRE